

## **« Pédibus » Jean Macé : CHARTE DE L'ACCOMPAGNATEUR**

*Les renseignements recueillis dans cette fiche ne seront utilisés que dans le cadre du « pédibus ».*

### **En tant qu'accompagnateur, je m'engage à respecter les consignes suivantes :**

- 1- Accueillir et prendre en charge les enfants amenés par leurs parents à l'arrêt et organiser le groupe d'enfants en fonction de leur nombre en rang par deux. Le groupe doit être encadré par au moins 2 accompagnateurs. Si le nombre d'enfants dépasse 8, il faudra 1 accompagnateur pour 4 enfants.
- 2- Porter un gilet fluorescent de sécurité.
- 3- Noter les enfants empruntant la ligne ce jour-là sur la liste en ma possession et vérifier que tous ont franchi le portail de l'école. (si un enfant non inscrit se présente, je ne peux pas l'accepter, j'invite ses parents à l'inscrire)
- 4- Respecter strictement les trajets et horaires prévus. Le « pédibus » ne s'arrête pas plus d'une minute à chaque arrêt et n'attend pas les enfants retardataires.
- 5- Respecter et faire respecter strictement le code de la route\*.
- 6- En cas d'imprévu, je m'engage à contacter le ou les suppléants prévus afin d'assurer le pédibus aux heures convenues. Exceptionnellement le trajet pourra être annulé.
- 7- En cas d'accident, je prends toutes les dispositions utiles :
  - signalement aux pompiers ( le 112 depuis un téléphone portable)
  - signalement à l'école au 05 61 20 26 58
  - appel des parents au numéro noté sur la liste des inscrits.
  - un accompagnateur reste sur place en attendant les secours, le ou les autres poursuivent avec le reste du groupe.
- 8- Sur le plan des assurances (responsabilité civile et individuelle accident), les parents gardent toutes leurs prérogatives. La MAIF, mutuelle avec laquelle l'école élémentaire Jean Macé est sous contrat, couvre les opérations « pédibus » et « vélobus » organisées de façon informelle par les parents d 'élèves (termes du contrat).

Nom prénom de l'accompagnateur :

Adresse de l'accompagnateur :

Tel. Privé..... mobile....., professionnel.....

Mail.....

Nom et prénom de l'enfant :..... classe.....

Je suis disponible pour accompagner la ligne :..... à partir de l'arrêt :.....

Le/les jours de semaine suivant(s):

Lundi  Mardi  Mercredi  Jeudi  Vendredi

Régulièrement  occasionnellement

Je pourrai me munir d'un téléphone portable pour le trajet « pédibus » : oui  non

J'accompagne mes autres enfants non inscrits au « pédibus » : oui  nombre : non

A Toulouse, le .....

Lu et approuvé et signature

\* Interdiction pour les piétons d'avancer au milieu de la route. Ils doivent marcher sur les trottoirs s'ils sont praticables ou sur les bords de la chaussée (bord droit dans le sens de la marche pour les groupes).

Interdiction de traverser en dehors d'un passage piéton alors qu'il y en a un à moins de 50 mètres ou de traverser un carrefour alors que le feu piéton est au rouge.

*Cette fiche est à remettre signée au bureau du CLAE*

## **A remettre à l'accompagnateur lors de son inscription :**

Je suis inscrit (e) comme accompagnateur sur la ligne.....,  
arrêt n°.....,  
horaire.....

Le responsable de cette ligne est :  
( voir liste et noter les coordonnées)

Il est chargé de me transmettre :

- la liste des enfants inscrits sur la ligne avec leur n° de téléphone
- les coordonnées des autres parents accompagnateurs sur cette ligne
- les horaires et les jours de fonctionnement de la ligne

Si je suis inscrit comme accompagnateur occasionnel je dois préciser mes disponibilités au moins 1 semaine à l'avance au responsable de cette ligne.

Je dois signaler dès que possible un empêchement au responsable. Si je constate un problème sur la ligne (horaires, sécurité....), je dois également le lui signaler.

Pour accompagner le groupe, je dois me munir :

- d'un gilet au logo du pédibus (disponible au CLAE )
- de la liste des élèves inscrits+crayon pour noter les présents ;
- d'un téléphone portable si possible.